



Taxe d'urbanisme lettre de rappel

Par **domicrock**, le **18/01/2010** à **19:38**

Bonjour, rnje viens de recevoir une lettre de rappel pour une taxe d'urbanisme qui date de 1993 et 1995 cette taxe a triplée avec les intérêts ; cela fait 17 ans ; j'ai déménagé depuis 1996 , maison non achevée étant moi-même handicapé suite à une agression de la voie publique, avec des ressources s'élevant à 598 euros. que puis-je faire quel recours ? Merci d'avance de votre compréhension

Par **chris_ldv**, le **19/01/2010** à **00:20**

Bonjour, rn rnPrenez RV avec les services fiscaux pour demander l'annulation totale (très peu probable) ou peut-être partielle de votre dette (possible) ou éventuellement un échéancier pour un paiement étalé (vraisemblable). rn rnSalutations,

Par **Thierry Nicolaides**, le **19/01/2010** à **11:51**

en principe l'action en recouvrement est éteinte et l'administration ne peut plus rien vous réclamer rn rn mais il faut faire une réclamation contentieuse avec demande de sursis à paiement rn rn envoyez cela avec un avocat fiscaliste rn rn cordialement